

L'aide aux vacances

➔ Plusieurs formules sont possibles, à vous de choisir entre :

1. LE CHEQUE VACANCES

2. LE REMBOURSEMENT SUR JUSTIFICATIF

3. LA LOCATION EN PLEINE SAISON : Mobil home ou appartement sur 7 sites

Les tarifs des locations se font en fonction du forfait familial.

Tranches	Forfait familial	Tarif semaine
A	Jusqu'à 10 000 €	- 20% du prix de base
B	Entre 10 001 et 18 000 €	Prix de base
C	18 001 € et plus	+ 20 % du prix de base

- ↪ Les locations en **week-end** sont possibles, si les semaines adjacentes sont vacantes. Dans ce cas, le montant de la location se fera au prorata du nombre de jours.
- ↪ Pour ceux qui le souhaitent, un paiement de la location en 2 fois est possible.
- ↪ **Toute demande incomplète ne sera pas traitée, en particulier lors des départages d'été et d'hiver.**
- ↪ Plusieurs cas de désistement en haute saison ont eu lieu en 2011. **Le CRE se réserve donc désormais le droit de conserver 50 % du montant de la location sauf en cas de force majeure dûment justifié : maladie, décès d'un proche, refus de congés attesté par l'employeur.**
- ↪ La subvention est attribuée en fonction des effectifs de la Région en 2011. Les nouveaux arrivants mutés en 2012 doivent adresser leurs demandes à l'établissement de leur Région d'origine.

Une personne seule compte pour 1,5 part.

Les agents qui ne présenteraient pas l'avis d'imposition seront considérés dans la tranche la plus forte.

Calculez votre forfait familial !

FORFAIT FAMILIAL = $\frac{\text{Revenu brut global}}{\text{Nombre de parts}}$

Avis d'imposition 2011 sur revenus 2010

Mon revenu brut global

Mon nombre de parts

MON FORFAIT FAMILIAL